



Centre Fédéral de Ressources

Fiche Pratique : Administratif - Juridique

---

## **LES PREMIERES DEMARCHES DU CLUB**

---

Réalisation CFR  
[reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr)

Date : lundi 15 avril 2024

# PREAMBULE

---

## Pourquoi nager en club ?

Nager au sein d'un club **est idéal pour apprendre à nager, pour se perfectionner ou participer à des compétitions**. Si nager est un sport qui se pratique seul, le fait de nager en club permet de vous sentir moins seul, de partager vos expériences avec les autres nageurs et de vous motiver.

Un club doit être constitué sous la forme d'une association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901 ou du droit civil local dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Il permet aux nageurs(es) de participer à des compétitions officielles organisées par la FFN, ses Ligues régionales et ses Comités. Le club répond à un projet associatif, sportif ou éducatif. Pour prétendre à la création d'un club, un groupe constitué d'au moins 2 personnes est nécessaire, âgées de plus de 16 ans et sans casier judiciaire. Il faut également identifier un siège social ainsi qu'une préfecture ou sous-préfecture de rattachement.

## LES ETAPES DE CREATION D'UN CLUB

---

### **1. La rédaction des statuts**

Première étape : rédiger les statuts de l'association sportive. Ils déterminent les règles régissant les relations entre les membres, ainsi que les pouvoirs consentis aux différents organes. L'association doit obligatoirement faire connaître sa dénomination, son objet (qui doit consister, a minima, en la pratique du football), son siège et l'identité des personnes en charge de son administration.

### **2. L'Assemblée Générale Constitutive**

Les statuts sont officiellement adoptés lors d'une Assemblée Générale constitutive, qui réunit ses membres fondateurs et élit les membres de l'organe de direction. Elle peut également être l'occasion de déterminer les futures ressources matérielles et financières de la structure, de décider d'un éventuel règlement intérieur ou encore de désigner un ou plusieurs mandataires pour effectuer certaines formalités.

### **3. La déclaration de l'association**

Une association n'acquiert la personnalité juridique qu'après déclaration auprès de la Préfecture (ou Sous-préfecture) dont elle dépend (ou de l'inscription auprès du Tribunal d'Instance pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) et publication au Journal Officiel.

Celle-ci peut être effectuée sur papier, via un formulaire dédié ou en ligne <https://www.associations.gouv.fr/>

Elle doit indiquer le titre de l'association tel qu'il figure dans les statuts, l'adresse de son siège social, la date de l'assemblée lors de laquelle sa création a été décidée, ainsi que les noms, professions, domiciles et nationalités des personnes qui l'administrent. Différentes pièces sont également à fournir.

#### **4. L'ouverture d'un compte bancaire**

Ouvrir un compte permet au nouveau club de percevoir les cotisations de ses adhérents et les éventuelles subventions versées par les collectivités locales, mais aussi de procéder aux dépenses nécessaires à son fonctionnement.

Il est également recommandé aux structures sportives de souscrire à une assurance, pour protéger à la fois leurs adhérents et leurs biens. Certains assureurs proposent, à ce titre, des formules et des tarifs adaptés aux associations

#### **5. L'affiliation à la FFN**

L'affiliation est l'acte par lequel une association devient membre de la Fédération Française de Natation, s'engage à respecter ses statuts et règlements et peut participer à ses activités. Elle est préalable à tout acte administratif tel que les demandes de licence ou l'engagement sportif.

#### **6. La rédaction d'un projet associatif**

La formalisation d'un projet associatif (ou projet de développement) est une phase importante dans la création d'une association car il est en quelque sorte le « carnet de route » de l'association.

Il s'agit d'une étape de réflexion collective où il faut s'interroger sur le rôle, le but et le fonctionnement de la future association.

#### **Pour plus d'informations ...**

<https://projetassociatif.franceolympique.com/>

<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=71395>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931>

<https://www.associations.gouv.fr/la-gestion-de-l-association.html>